

**Décrochage à faible hauteur lors d'un atterrissage en campagne,  
collision avec le sol, en instruction voltige**

<b>Aéronef</b>	Avion Mudry CAP 10, immatriculé F-GDTO
<b>Date et heure</b>	Mardi 5 décembre 2000 à 16 h 30 <sup>(1)</sup>
<b>Exploitant</b>	Club
<b>Lieu</b>	Til-Châtel (21)
<b>Conséquences et dommages</b>	Instructeur et élève décédés, avion détruit

<sup>(1)</sup>Toutes les heures indiquées sont en heure locale.

**CIRCONSTANCES**

A 16 h 25, l'instructeur et l'élève décollent pour une séance de voltige à la verticale de l'aérodrome de Til-Châtel. Vers 16 h 30, l'avion entre en collision avec le sol à 500 m au sud de l'aérodrome.

Un témoin, qui circulait sur la route longeant l'aérodrome, explique qu'il a vu l'avion juste avant la collision. Il indique que ce dernier évoluait à faible hauteur et que l'obscurité ne lui a pas permis de discerner si l'avion venait de décoller ou s'il allait atterrir. Il ajoute qu'il a vu l'avion piquer soudainement vers le sol, tout en décrivant un tour sur lui-même. Il l'a ensuite perdu de vue.

La position des volets (sortis 15°), le sélecteur de carburant fermé, la batterie et la pompe électrique sur « arrêt » et la position du dispositif de largage de la verrière (sorti 1/3), semblent indiquer que les occupants se préparaient à un atterrissage forcé. Cependant, les examens techniques réalisés sur le moteur n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnement susceptible d'expliquer cette décision. La faible dispersion de l'épave et la violence de la collision indiquent que l'avion a décroché.

Les conditions météorologiques étaient les suivantes : vent du 180° pour 10 kt, rafales à 24 kt, visibilité supérieure à 10 km, ciel couvert (cirrus) à 6 000 mètres. L'heure de coucher du soleil était fixée à 16 h 45 ce jour-là et la nuit aéronautique à 17 h 15. Les conditions de vent et de luminosité pouvaient rendre la conduite du vol délicate.

Depuis le début de l'année, l'instructeur, ancien pilote de chasse, totalisait environ 300 heures de vol d'instruction dont 50 sur cet avion en tant qu'instructeur de voltige. Il était qualifié VFR de nuit.

**CONCLUSION**

L'instructeur et l'élève ont vraisemblablement été contraints d'atterrir pour une raison inconnue. L'avion a décroché à proximité du sol.